

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2025-02-587

Objet : Approbation du rapport d'activité 2024

Séance du 12 février 2025

Date de convocation : 29 janvier 2025

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 38 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 28 titulaires, 10 suppléants soit 38 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (R. Crauste à C. Villanueva, P. Spéziale à F. Tempier),

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 40 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 38/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, F. Martinez, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, B. Pascal, A. Brundu, M. Cayzac, J-P Géraud, M. Pradeille, P. Deschamps, P. Bénézèch, M. Chambellan, T. Agnel, A. Nectoux A. Roy, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, F. Dhuisme, C. Marquier, A. Théron, L. Fataccioli, J. Boisson, D. Devriendt, y. Person.

Suppléants avec voix délibérative : C. Villanueva, R. Rubio, N. Ruiz, A. Mégias, A. Rouressol, I. Debie, M. Debouverie, B. Chluda, M. Pellet-Laporte, F. Tempier.

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés :

R. Crauste, N. Gros-Chareyre, J. Denat, A. Chopard, J. Pérédès, J. Téna, C. Tichet, V. Vautrin, A. Pobo, P. Fortuna-Deschamps, Y. Béchar, J. Léon, V. Coste, B. Leccia, M-J. Pellet, I. Couderc, F. Granier, C. Lecerf, V. Lienard, S. Serret, P. Spéziale, Y. Quesada, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, J. Croin, J. Ruivo, C. Morel-Savornin.

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ

Exposé :

Partie - Activités générales concernant le syndicat mixte

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du syndicat

- 5 bureaux et 4 comités syndicaux tenus avec 51 délibérations
- Le budget 2024 est à l'équilibre et excédentaire en fonctionnement.
- L'effectif du PETR était au complet avec 9 agents une partie de l'année et 2 personnes mises à disposition (CAUE 30 pour l'ingénierie du Guichet Renov'Occitanie).

B) Activités principales

- Mise en place du projet de territoire via la convention territoriale signée avec les EPCI membres
- La conférence des maires / Journée d'information des élus tenue le 6 juin à Codognan sur « Les mobilités » réunissant plus de 100 participants
- Rencontre des 50 communes réitérée et des 5 EPCI pour l'appui aux financements

Partie - Conseil de développement

- 3 commissions actives : tiers-lieux, gestion des déchets et pêche en étang et aquaculture
- 3 réunions plénières organisées et des réunions de travail en autonomie selon les besoins

Partie - Club des entrepreneurs

- 82 entreprises adhérentes, en évolution par rapport à 2023 (+9)
- 13 rencontres organisées sur tout le territoire (Déjeuners d'affaire et visites d'entreprises)
- Tournée du territoire dans chaque EPCI (5 dates)

Partie - Guichet Rénov'Occitanie (partie gardoise)

- 932 actes de conseils réalisés en 2024 (+63% par rapport à 2023)
- Permanences bimensuelles dans les 8 villes de plus de 5 000 habitants (483 rendez-vous, + 28%/2023)
- Depuis fin 2020 à 2023 (en attente données 2024) : 2 762 dossiers financés pour 25,6 millions d'euros de travaux MaPrimeRénov' sur le territoire.

Partie - Contractualisation

A) Contrat de Relance et de Transition Ecologique Vidourle Camargue (Préfecture du Gard) :

Pour 2024, le CRTE Vidourle Camargue comptabilise le soutien par l'Etat de 42 opérations pour un montant total de subvention de 4 800 766 €. La déclinaison de ces attributions se décline de la manière suivante :

- DETR : 11 opérations > 874 256 €
- DSIL : 2 opérations > 430 000 €
- FONDS VERT : 26 opérations > 1 840 768 €
- AGENCE DE L'EAU : 6 opérations > 1 595 742 €
- Académie de Montpellier : 1 opération > 60 000 €

B) Contrat territorial régional Occitanie

Pour 2024, le CTO Vidourle Camargue comptabilise le soutien par la Région de 40 opérations pour un montant total de subvention de 2 701 124,70 € et nombre de communes engagées dans le dispositif Bourgs-Centres Occitanie sur le territoire du PETR Vidourle Camargue atteint désormais 14 communes. A noter un soutien de 35 000€ attribué par la Région Occitanie pour l'ingénierie territoriale du PETR Vidourle Camargue

Partie - Les Fonds européens

L'année 2024 est celle du conventionnement entre la Région Occitanie et le PETR pour la mise en œuvre du dispositif européen LEADER pour la période 2023-2027 (Le DLAL FEAMPA et l'ATI FEDER ayant été conventionnés avec l'autorité de gestion régionale en 2023). Une nouvelle édition du Joli Mois de l'Europe a été organisée pour mettre en lumière des projets financés par les dispositifs LEADER et FEAMPA en collaboration avec les intercommunalités et les maisons de l'Europe du Gard et de l'Hérault.

A) LEADER

- Fin de programme 2014/2022 : Les porteurs de projets ont été accompagnés pour déposer les demandes de paiement du solde des subventions attribuées sur l'enveloppe 2014-2022. En 2024, cela a représenté 587 700 € de fonds européens payés au bénéfice de 29 projets locaux.
- Le GAL Vidourle Camargue a reçu 100 porteurs de projets sur l'année. Parmi ceux-ci, 34 projets ont été réorientés vers d'autres dispositifs d'aide alors que 33 sont encore au stade de maturation et d'analyse. Les 32 autres candidats ont été sélectionnés par le comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, dont 20 ont été accompagnés jusqu'à l'étape du dépôt de leur demande d'aide sur la nouvelle plateforme numérique EUROPAC mise en service en septembre 2024 par la Région Occitanie.
- 1 animation en 2024 dans le cadre du mois de l'Economie sociale et solidaire
- 2025 sera marquée par le démarrage de l'instruction administrative selon la nouvelle procédure 2023-2027 de la Région Occitanie permettant la programmation des crédits FEADER.

B) ATI FEDER RURAL

- En 2024, la Région Occitanie a priorisé trois opérations dans le cadre de l'ATI FEDER Vidourle avec les montants fléchés de FEDER suivants, soit 1 424 474 € au total pour la période 2021-27 :
 - Commune d'Entre-Vignes - Construction d'une crèche de 20 places : 271 660,00 € (présélectionné en Comité de pilotage du 14 septembre 2023).
 - Commune de Lunel - Place des Martyrs de la Résistance : 957 714,90 € (présélectionné par consultation écrite du 8 octobre 2024).
 - Commune de Vauvert - Parc Nelson Mandela, réaménagement des abords d'un centre commercial : 195 100,00 €. La pré-sélection de ce projet devrait avoir lieu début 2025.

C) DLAL FEAMPA (Pêche et Aquaculture)

- 1 Comité de Sélection et 1 comité technique et des financeurs en 2024 avec 3 projets sélectionnés et 1 dossier animation (prochainement présentés en CP régionale), 20 % de l'enveloppe financière consommée au 31/12/2024 soit 113 394,92€.

- 3 projets présentés pour avis d'opportunité qui porteraient l'enveloppe à hauteur de 50%.
- Participation aux rencontres nationales DLAL à Saint Malo en juillet 2024, 3 partenaires du territoire ont témoigné de leurs expériences.

Partie - Mission patrimoine

- A) Inventaire du patrimoine, communication
 - Mise en ligne progressive sur le site de l'Inventaire Général Régional d'Occitanie
 - 2 conférences tenues et enregistrements radio Aigues-Mortes delta FM de 12 podcasts de 5 minutes sur les grandes figures du territoire et l'histoire de la baie d'Aigues-Mortes.
 - Mobilisation et animation du réseau des correspondants patrimoine en décembre 2024
- B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine
 - Instruction finale de la candidature PAH, rédaction chartée déposée en juillet 2024. Présentation le 10 septembre en commission régionale d'attribution du label. Territoire labellisé le 4 novembre 2024 à la DRAC Occitanie. Rédaction de la convention et du programme d'actions en partenariat avec la DRAC. Objectif de signature au 1^{er} trimestre 2025.
 - Suivi de 8 projets de réhabilitation, valorisation, mécénats, etc.

Partie - Agriculture et Alimentation

- Demande de labellisation en PAT de niveau 2 dit « opérationnel » pour 5 ans à partir de 2025
- Diffusion de l'outil Proxidon : solidarité alimentaire agriculteurs/action sociale, de la carte interactive « Savourez Vidourle Camargue » pour mieux valoriser l'offre alimentaire
- Série de podcast « L'alimentation, toute une histoire ! » en collaboration avec 3 radios associatives locales
- 2025 : Lancement du Défi Famille à Alimentation Positive (Défi FAAP) et création du Pôle pour la Coopération foncière (territoire lauréat de l'appel à projets FEADER)

Partie - Mission œnotourisme - Destination Vignobles et Découverte

- Recrutement et création de la mission œnotourisme : 24 signataires rencontrés, 2 comités techniques et 2 comité de pilotage tenus avec les OT, syndicat AOP, Gard et Hérault Tourisme et le CIVL
- 113 partenaires et professionnels qui ont bénéficié de 3 animations en 2024
- Evolution du nom de la destination vers « Camargue, Languedoc, Muscat de Lunel » à la demande de l'INAO et adhésion à la fédération nationale Vignobles et Découverte

A titre de repère, **1€** investi dans un PETR,
Multiplie par 3 à 4 les retombées financières pour le territoire.

(Source 2024 : Agence Nationale des Pays et PETR)

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver le rapport d'activité 2024,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 20.02.2025
- Le directeur général des services, Maxime Charlier



Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue